

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 23 décembre 2021

PROCES VERBAL COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 22 décembre 2021 à 19h00

Nombre de Conseillers
En exercice **15**
Présents **13**
Votants **13**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 décembre 2021

Date d'affichage du procès-verbal : 23 décembre 2021

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le 22 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BELLIER François, Maire.

Présents : MM. Sandrine BADON - Hélène BARBIER - Rachel BELLIER BRESSON - Alexandre BERGER - François COAT - Michel DOBEL - Philippe DOUVRE - Michel GRANDOUILLE - Daniel MANSON - Stéphanie MOULIN - Rainier MOUTOT - Mireille VIGNARD

Excusés : MM. Cécile RAFFIN - William ROUX

Secrétaire de séance : MM. Mireille VIGNARD

---ooOoo---

Monsieur le Maire ouvre la séance constate que le quorum est atteint et l'assemblée désigne comme secrétaire de séance **MM. Mireille VIGNARD**.

➤ **Approbation du compte-rendu du 8 décembre 2021 :**

Présentation et approbation du procès-verbal compte rendu de la séance du 8 décembre 2021.

➤ **Création d'un emploi permanent (adjoint technique) :**

Monsieur le maire indique que l'actuel employé communal ayant fait valoir ses droits de départ à la retraite, il convient de le remplacer.

De ce fait, les besoins du service justifient la création d'un emploi permanent (à temps non complet) de 17 heures 30 minutes, affecté au service technique.

Après avoir lancé un appel à candidature sur l'emploi territorial et pôle emploi, une commission d'élus s'est réunie et a sélectionné trois candidats répondant le mieux au profil.

Les trois candidats ont été convoqués pour un entretien et à l'issue de celui-ci, Mme Yannick LE TIRANT est proposée.

Le Conseil Municipal décide :

- De créer au tableau des effectifs un emploi permanent (à temps non complet) relevant du grade d'adjoint territorial technique, appartenant au cadre d'emplois de la filière technique de la Fonction Publique Territoriale ;
- Cet emploi est ouvert pour une durée hebdomadaire de travail de 17 heures 30 minutes ;
- De retenir Mme Yannick LE TIRANT ;
- Un CDD d'un an lui sera proposé.

Adopté : Une délibération prise.

➤ **Questions diverses :**

➤ **Vœux 2022** : Compte tenu de l'évolution du contexte sanitaire lié à l'épidémie de COVID 19, le conseil municipal décide d'annuler **la cérémonie des vœux initialement prévue le vendredi 7 janvier 2022.**

➤ **Association sportive de la Raye** : Présentation de l'affiche réalisée.

Le prochain conseil Municipal est prévu le mercredi 12 janvier 2022 à 20h30

Fin de séance à 19h50